

N/REF : 15/10/2025 9H13 C:000003 I:80350
V/REF : AC/C30384
V/Email reçu le Mercredi 15/10/2025 à 9H13

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BBN
IMMEUBLE : BRBONNAIS -BBN
13 a 19, RUE DU BOURBONNAIS
.
35000 RENNES

Rennes, le 17 Octobre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : ALLEE 13 BOURBONNAIS - MR MME UKA HUNO 06 51 26 47 94
LOGEMENT N° 005549, PORTE N°41, 4° ÉTAGE

MOTIF : FUIITE DANS LE LOGEMENT AU NIVEAU DE LA CUISINE

Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 15/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : SIPHON BOUCHÉ ET DÉBOÎTÉ
DÉBOUCHAGE SIPHON
REMISE EN PLACE DU SIPHON
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 15/10/25 à 10H50 Mme M LEFEUVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL118-Débouchage	lavabo, baign., évier	1	92,00
				92,00
		TOTAL H.T.		92,00
		T.V.A. a 10,00%		9,20
		TOTAL T.T.C.		En EURO 101,20

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.